DEPARTEMENT INDRE

ARRONDISSEMENT CHATEAUROUX

COMMUNE DE NIHERNE

OBJET:

PROJET DE PARC EOLIEN SAINT-LACTENCIN ET VILLEDIEU SUR INDRE

DATE DE CONVOCATION27 septembre 2023

DATE
D'AFFICHAGE
27 septembre 2023

Nombre de	18
membres	
présents	15
représentés	2
votants	15
exprimés	17
pour	3
contre	12
abstention	2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le treize octobre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil de Niherne, sous la présidence de Monsieur Bruno MARDELLE, Maire de NIHERNE.

<u>Etaient présents</u>: Mmes Séverine GAGNERON, Claudine DELHOMENIE, Céline BARON, Marie-Noëlle BESNARD-BATAILLON, Sylvie MARTIN, Anne MARCHÉ, Céline SAUZET MM Bruno MARDELLE, Éric VERDIER, Franck HAVET, Serge LACOT, Jean-Pierre MURAT, Johann NIVET, Gilles RONDEAU, Philippe NOIROT.

Absents excusés: Angélique LABESSE, Mme Muriel MASSAUD ayant donné pouvoir à Anne MARCHÉ, M. Alexandre ALBERT ayant donné pouvoir à M. Serge LACOT.

Mme Sylvie MARTIN a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°39-2023

Considérant que la Société « ELICIO France » a déposé une demande d'autorisation environnementale le 20 février 2023.

Considérant que les contributions du public concernant l'enquête publique du 20/09/2023 au 20/10/2023,

Considérant les éléments caractéristiques du projet de la Société « ELICIO France » à savoir :

- Le projet comprend 4 aérogénateurs d'une hauteur maximale de 180 mètres. Ces éoliennes nouvelles génération, de grande taille, présentent un impact significatif sur le paysage,
- Ces éoliennes ont la capacité de produire 6 MW chacune, soit 24 MW

Considérant que le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le projet d'implantation d'éolienne de la société « ELICIO France » dans le cadre de l'enquête publique,

Considérant les incidences notables du présent projet d'implantation des éoliennes à Villedieu-sur-Indre et Saint-Lactencin, à savoir :

- Il porte atteinte au paysage rural traditionnel,
- Il dévalorise financièrement les biens immobiliers situés autour du projet,
- Il génère des nuisances en termes de bruit, portant atteinte à la qualité de vie des riverains,
- Il peut impacter la santé et le bien être des habitants. Selon l'OMS, un certain nombre de personnes souffrent d'une hypersensibilité électronique qui se caractérise par divers symptômes (maux de tête, troubles visuels, troubles de l'audition, vertiges, difficultés à la concentration),
- Il conduit à l'artification des sols (socle en béton) ce qui réduit la surface agricole et va à l'encontre des principes de la loi Climat et Résilience.

Après en avoir délibéré, à 12 CONTRE, 2 ABSTENTIONS (MM. MURAT et HAVET) et 3 POUR (M. VERDIER et MME MARCHÉ) le conseil municipal

DÉCIDE d'émettre un avis DÉFAVORABLE sur le projet de parc éolien porté par la Société « ELICIO France » sur les communes de Saint-Lactencin et Villedieu sur Indre.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno-MARDELLE

Le secrétaire de séance,